



1011196101

DATE DEPOT :	2010-12-16
NUMERO DE DEPOT :	111961
N° GESTION :	2008B04229
N° SIREN :	502623275
DENOMINATION :	3 FAUBOURG
ADRESSE :	37 av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/11/15
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

08134223

3 FAUBOURG
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social à PARIS 8^e
3, rue du Faubourg Saint Honoré
RCS PARIS 502 623 275

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
16 DEC. 2010

N° DE DÉPOT

117961

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DB DU 15 NOVEMBRE 2010

06

AB - 15

L'an deux mille dix, et le quinze novembre, au siège social,

Monsieur Patrice Lafargue, représentant la société FAUBOURG PROMOTION, société par actions simplifiée, au capital de 1.000.000 euros ayant son siège social à 3, rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 246 845,

Associée unique de la Société 3 FAUBOURG,

Monsieur Patrice Lafargue agissant également en qualité de Président de la société 3 Faubourg,

La société DANIEL RAVINEAU AUDIT, représentée par Monsieur Daniel RAVINEAU, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Au transfert du siège social ;
- A la modification corrélative des statuts ;
- Aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de transférer le siège social de la société du 3, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS au 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 PARIS et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS (75008), 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie.

... (le reste de l'article sans changement)... »

Y

TROISIÈME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales, conformément à la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
FAUBOURG PROMOTION
Représentée par M. Patrice LAFARGUE



Le Président
Patrice LAFARGUE

